

Les assistantes dentaires du XXI^e siècle sont des travailleuses du savoir

• Brenda Moffatt, CDAII •

© J Can Dent Assoc 2002; 68(6):338-9

Depuis le 11 septembre dernier, la sommation «vous êtes pour ou contre nous» a fait couler beaucoup d'encre. Bien qu'il n'y ait pas de doute sur les choix à faire, les personnes responsables des soins de santé se trouvent dans la même situation : ou bien elles prodiguent les meilleurs soins de santé possibles aux patients, ou elles s'en abstiennent. Les meilleurs intérêts des patients priment ou ne priment pas. Tout compromis touchant les soins aux patients est le choix du praticien. Voilà pourquoi l'expression «vous êtes pour ou contre nous» s'applique bien à vous, le dentiste, et à moi, l'assistante dentaire. Le pronom «nous» dans cette phrase remplace nos patients. Lorsqu'ils nous rendent visite, ces derniers croient que leurs meilleurs intérêts et leur santé sont pris à cœur. Ils croient également que la personne qui vous côtoie au travail a reçu une formation systématique et partage vos sentiments. Ces attentes sont légitimes.

Selon moi, la plupart des dentistes ont une haute opinion de leurs assistantes et reconnaissent l'importance du rôle qu'elles jouent dans la prestation de soins dentaires de qualité. L'équipement moderne est axé sur la technologie. C'est ainsi que la stérilisation, même si elle échappe à la surveillance immédiate du dentiste, est cruciale. Ce dernier doit donc compter sur une assistante qui peut appliquer les techniques appropriées à la sécurité des patients. Une formation systématique pour les assistantes dentaires, des examens pertinents et une autorisation d'exercer sont autant de facteurs qui servent l'intérêt du public.

Permettez-moi d'être ferme et précise à ce sujet — la santé est une chose trop importante pour la laisser entre les mains d'incompétents. Les quelque 20 000 membres de l'Association canadienne des assistantes dentaires (ACAD) se sont engagés envers le professionnalisme et la promotion de normes professionnelles nationales, de la formation systématique et de la formation professionnelle continue. L'ACAD ratifiera le titre d'«assistante dentaire professionnelle».

Un article de l'édition du 1^{er} novembre 2001 du magazine *The Economist*, intitulé «The New Workforce» (La nouvelle main-d'œuvre), décrit les employés en milieu de travail comme des travailleurs du savoir. On peut y lire que la connaissance est

devenue une ressource clé — la seule se faisant rare — et que les travailleurs du savoir possèdent ensemble les moyens de production. Selon *The Economist*, une connaissance doit être spécialisée pour être efficace. C'est ainsi que les grands concepteurs de logiciels font appel à des spécialistes de l'équipement informatique, les fabricants à des experts en développement de produits, les chirurgiens à des infirmières et les dentistes à des assistantes dentaires.

On y apprend également que l'élément le plus important au sujet de ces travailleurs du savoir, c'est qu'ils se perçoivent eux-mêmes les égaux de ceux qui retiennent leurs services, comme des «spécialistes» et non comme des «employés». La société du savoir est formée d'employés principaux et d'adjoints et non de patrons et de subordonnés. Les travailleurs du savoir, de sexe masculin ou féminin, sont des professionnels qui appliquent la même connaissance, exécutent les mêmes tâches, sont assujettis aux mêmes normes et sont évalués selon les mêmes résultats.

Bien que ces professionnels consacrent beaucoup de temps à exécuter des tâches non spécialisées — placer les bavoires sur les patients, répondre aux appels téléphoniques ou faire du classement — ils s'identifient à l'aspect des connaissances spécialisées de leur emploi, et cette identification leur donne la conviction qu'ils sont des travailleurs du savoir à part entière.

Les travailleurs du savoir ont reçu une formation systématique et poursuivent leur perfectionnement tout au long de leur carrière dans un effort constant de garder leurs connaissances à jour. Ils sont très mobiles dans leur domaine de spécialisation en raison de la nature de plus en plus provisoire de leur travail. Dans cette société du savoir, le perfectionnement ne doit jamais cesser.

La connaissance n'observe pas de hiérarchie. Elle est pertinente à une situation ou elle ne l'est pas. Ainsi, une application correcte de techniques chirurgicales et de stérilisation à l'égard de la sécurité du patient est d'égale importance. Les assistantes dentaires qui ont reçu une formation systématique ont les connaissances nécessaires pour reconnaître ce fait. Notre savoir-faire nous permet de comprendre ce qui différencie la stérilisation de la désinfection et leur importance relative. Ces tâches sont accomplies dans presque tous les cas par des

assistantes dentaires, sous aucune forme de supervision directe. Depuis le cas de Walkerton et du règlement récent de 27,5 millions de dollars à la suite de la poursuite en recours collectif contre le Dr Ronald Wilson en Ontario — concernant la transmission de l'hépatite B dans ses cliniques d'électroencéphalographie —, la sécurité publique demande que les responsables de la stérilisation aient des connaissances spécialisées.

En dernier essor, le responsable est le dentiste. Dans le cadre de sa profession et de son travail, il doit veiller à ce que les patients reçoivent des soins d'hygiène dentaire appropriés à son cabinet. Le public compte sur lui pour faire ce qui doit être fait. Par égard à sa collectivité, j'invite le dentiste à agir correctement et à appuyer l'inscription et la formation systématique d'assistantes dentaires. Le public qui a mis sa confiance dans le dentiste serait outré d'apprendre qu'il compte sur des personnes qui n'ont pas reçu une formation systématique pour le mettre à l'abri des infections et des maladies transmissibles.

L'hypothèse qu'il n'y a pas suffisamment d'assistantes dentaires formées systématiquement pour satisfaire aux besoins actuels dans différentes régions au Canada n'est pas fondée. La réponse ne réside pas dans une diminution des normes de soins, mais dans l'augmentation des travailleurs du savoir. Il faudrait imposer à toutes les assistantes dentaires de chaque cabinet dentaire l'obligation de recevoir une formation systématique et une autorisation d'exercer. Les personnes bien

formées sont celles qui ont reçu une formation systématique reconnue. C'est la seule façon de s'assurer que les normes de la médecine dentaire sont maintenues et que les patients du Canada reçoivent des soins de santé sécuritaires. En ma qualité de présidente de l'ACAD, je demande aux dentistes d'insister auprès de leur organisme de réglementation pour qu'il nous aide à rendre obligatoire la formation systématique et l'autorisation d'exercer à toutes les assistantes dentaires et à tout le personnel auxiliaire de chaque cabinet dentaire. Je les invite en outre à collaborer avec l'ACAD pour appuyer les normes nationales de pratique des assistantes dentaires.

J'ai consacré plus de 25 ans à la communauté des soins dentaires et je voue le plus grand respect à la dentisterie au Canada. Les assistantes dentaires souhaitent compléter le travail des dentistes et elles sont fières de travailler à leurs côtés. Je suis très confiante qu'après avoir examiné ces principes, les dentistes seront d'accord et travailleront pour que la formation des assistantes dentaires et une réglementation deviennent une réalité au Canada.

C'est la bonne chose à faire. ➤

Mme Moffatt est la présidente de l'Association canadienne des assistantes dentaires.

Les vues exprimées sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement les opinions et les politiques officielles de l'Association dentaire canadienne.

DALHOUSIE AD 1/2 PAGE

B/W

P/U p. 300

May '02

English